

REGLEMENT EN ANNEXE DU R.O.I. DE LA COMMISSION DES MEMBRES 'HONNEUR**HOMMAGES AUX MEMBRES & AUX CLUBS****1. Hommage aux membres****Règles d'attribution des diplômes et médailles**

Les diplômes et médailles seront remis aux intéressés à l'occasion de la journée annuelle des Membres d'honneur qui se déroule traditionnellement le 1^{er} samedi d'octobre.

1. Affiliation ininterrompue à un ou plusieurs cercles

- 25 ans : médaille de BRONZE
- 40 ans : médaille d'ARGENT
- 50 ans : médaille d'OR

2. Exercice de fonctions dirigeantes au niveau fédéral, provincial ou de cercle

On entend par « fonction dirigeante »

- Au niveau d'un cercle : président, secrétaire, trésorier, responsable d'une section
- Au niveau d'une province : président, secrétaire, trésorier, responsable d'une équipe provinciale
- Au niveau fédéral : président, secrétaire, trésorier, ou président ou secrétaire d'une commission fédérale

	Cercle	Province	Fédération
- plaquette de BRONZE	15 ans	10 ans	10 ans
- plaquette d'ARGENT	20 ans	15 ans	15 ans
- plaquette d'OR	25 ans	20 ans	20 ans
- coffret d'honneur	30 ans	25 ans	25 ans

Les médailles, plaquettes et coffret seront fonction des modèles disponibles dans le commerce spécialisé.

Les membres ainsi honorés auront le titre de « **MEMBRE D'HONNEUR** »

2. Hommage aux clubs

Les clubs comptant 25, 50, 75, 100, 125 et plus par tranche de 25 ans d'existence seront honorés par la remise d'une plaquette commémorative par un représentant de la fédération lors de la cérémonie protocolaire organisée à cet effet par le club.

Par tranche de 10 années d'existence, un diplôme sera décerné par la Fédération et remis lors de l'Assemblée générale fédérale annuelle aux représentants des clubs concernés.